



Taxe d'apprentissage 2021

Présentation des modalités de versement

Soutenez l'AFDET en lui versant votre Solde de Taxe d'Apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Entreprises de 11 salariés et plus

0,68%

de la masse salariale brute 2020

87%

Versé à l'OPCO
de votre branche

Financement
des CFA

13%

Versé en direct à un établissement
de votre choix

30%

Soit 3,9% du total
à verser à
L'AFDET

70%

Soit 9,1% du total
à verser à un étab. de
form. initiale hors
apprentissage

L'AFDET, reconnue d'utilité publique, est une association figurant sur une liste établie par Arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, agissant au plan national pour la promotion et la formation professionnelle initiale et des métiers. Cette liste est établie pour trois ans. (Article L6241-5 loi du 5 septembre 2018)



Comment verser son Solde de Taxe d'Apprentissage 2021 à l'AFDET ?

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Votre taxe d'apprentissage est répartie en trois quotités distinctes (Hors Alsace et Moselle).

87% versés à un OPCO est destiné au financement de l'apprentissage. (Correspond à l'ancien quota d'apprentissage)

13% versés à des établissements habilités (Correspond à l'ancien hors-quota ou barème) sont répartis ainsi :

- **70% (9.1% du total) versés directement à des écoles** (établissements de formation initiale hors apprentissage) contre reçu libératoire.
- **30% (3.9% du total) versés directement à l'AFDET** contre reçu libératoire. L'AFDET étant un des établissements figurant sur la liste publiée par Décret et dont l'action est d'assurer promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers

Quand et comment régler votre soutien financier à l'AFDET :

Quand ?

- **Dès à présent jusqu'au 31 mai**

Comment ?

- **Par virement : IBAN – FR10 2004 1000 0100 3856 7B02 009**
Sur compte Banque Postale – Centre de Paris 75900 Paris Cedex 15
 - Complétez le formulaire de versement, envoyez le par mail à information@afdet.org
- **Par chèque** à l'ordre de l'AFDET, 178 rue du temple – 75003 PARIS
 - Complétez le formulaire de versement, joignez le à votre chèque.
- **Dès réception, l'AFDET vous adressera votre reçu libératoire.**



Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



Pour soutenir notre action au-delà du versement de taxe d'apprentissage

Rejoignez nos partenaires [en adhérant à l'ADFET](#)

L'adhésion se fait en ligne est possible :

- ✓ •vous êtes une personne physique, [cliquez ici](#)
- ✓ •vous représentez une personne morale, [cliquez ici](#)

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous joindre :
information@afdet.org – 01 42 74 00 64